

L'auto-construction : une alternative pour accéder aux techniques du semis direct à moindre frais



Journées de construction :
12 - 13 - 14 avril 2016

Journée de démo terrain :
8 novembre 2016

Cette formation est faite pour vous si :

Vous voulez vous former aux techniques de l'auto-construction, participer à la construction d'un semoir de semis direct et expérimenter de nouvelles pratiques agronomiques de semis sous couvert, cultures associées et engrais verts.

Les trois 1^{ères} journées seront destinées à la construction du semoir : l'ensemble du matériel vous sera mis à disposition et vous apprendrez à travailler les métaux, les techniques de soudures, les méthodes de perçage...

A l'issue de ces 3 jours, le semoir reviendra aux agriculteurs qui ont financé l'achat des pièces et matériel nécessaires à sa construction.

La 4^{ème} journée se passera sur le terrain avec démonstration d'utilisation du semoir dans différents itinéraires techniques innovants et ateliers de réflexions sur les techniques de semis direct.

Intervenant : Etienne ESCALIER, ingénieur-formateur d'auto-construction à l'Atelier Paysan*.

* L'Atelier Paysan est une SCIC qui accompagne à la conception et au développement de machines innovantes pour l'agriculture bio.

Plus d'informations sur : www.latelierpaysan.org ; forum.latelierpaysan.org

Programme des 3 journées de construction du semoir SD

Mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14 avril 2016

Journées dans un atelier pour la construction :	Alternance entre explications théoriques & travaux pratiques tutorés autour de la construction du semoir SD :
12/04/16	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de champ d'action des pratiques d'auto-construction et de l'auto-adaptation des machines agricoles. Equipement de protection individuelle, identification des facteurs de risque et règles de sécurité. Réglementation et auto-certification des machines agricoles auto-construites. Découpe des matériaux : choix des matériaux, propriétés des matériaux, outils de découpe,...
13/04/16	<ul style="list-style-type: none"> Techniques d'assemblage des matériaux, méthodes de soudures,... Méthodes de perçage : outils et accessoires de perçage, techniques et méthodes de perçage.
14/04/16	<ul style="list-style-type: none"> Technique du triangle d'attelage
De 8h45 à 18h00	Ateliers de réflexion et échanges croisés sur l'utilisation du semoir SD dans différents itinéraires techniques : <ul style="list-style-type: none"> Echanges croisés sur les techniques de semis direct, semis sous couverts, engrais verts, association de cultures,... Mesurer l'impact de ces nouvelles pratiques agronomiques

Programme de la journée agronomique autour de l'utilisation du semoir SD

Mardi 8 novembre 2016 – 8h45 – 17h00

8h45	Accueil des participants
9h – 12h30	<ul style="list-style-type: none"> Premier bilan de l'utilisation concrète de l'outil Démonstration de l'outil au champ Atelier collectif autour du réglage du semoir pour comprendre les différents effets possible au champ Analyse de sol et lien entre pratiques culturales et structure de sol
12h30-13h30	Pause déjeuner
13h30 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Partage des compétences autour des techniques de construction et pratiques culturales Extension de la démarche d'auto-adaptation ou de réglages aux autres outils et matériels de son exploitation Pérennisation du groupe pour continuer les échanges de pratiques et d'expérimentation autour du semoir SD

Bio de Provence Alpes Côte d'Azur

255 Chemin de la Castelette - BP 21284 – 84911 Avignon cedex 09

Tél : 04 90 84 03 34 – Fax : 04 90 84 03 33

www.bio-provence.org

Informations pratiques

LIEU : La Roque d'Anthéron – Chez Louis COUSTABEAU – Quartier Grande Ribe CD23 – 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

HORAIRES : 8h45 – 18h00 (pause déjeuner d'une heure)

REPAS : tiré du sac – Bio de PACA fournit les boissons chaudes

TARIFS : ● **25€ /jour d'atelier** pour mise à disposition du matériel de construction (soit 75€ pour les 3 jours d'atelier). Cette somme sera directement versée à l'Atelier Paysan le jour de la formation.

- **200 € /jour** pour les agriculteurs non éligibles aux fonds VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle OPCALIM, FAFSEA,...)

INSCRIPTION : votre inscription sera effective dès réception de votre **bulletin d'inscription avec versement d'un chèque de 50 € d'arrhes**. Votre chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence de votre part, sans nous avoir prévenu, au plus tard 10 jours avant la date de la formation.

SERVICE DE REMPLACEMENT : vous pouvez vous faire remplacer lors de la formation elle-même ou dans les 3 mois qui suivent la formation. Contacter votre antenne départementale pour le Service de Remplacement sur : www.servicederemplacement.fr.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Sarah Obellianne, pour la logistique : 04 26 78 44 40 / 06 37 37 49 55 / sarah.obellianne@bio-provence.org
- Etienne Escalier, pour les questions techniques : 07 82 14 46 46 / e.escalier@latelierpaysan.org

Rappel : toutes nos formations peuvent, à la demande, être renouvelées. Si vous n'êtes pas disponibles aux dates proposées, contactez-nous !

NB : Le groupement des Bio de PACA peut être amenée à annuler ou reporter ses formations par manque de participants, seules les personnes inscrites sont alors informées.



Bulletin d'inscription

L'auto-construction : une alternative pour accéder aux techniques du semis direct à moindre frais

Coupon-réponse à retourner, accompagné de votre règlement **avant le 7 avril 2016**

soit par courrier à : Bio de PACA – 255 chemin de la Castelette – BP 21284 – 84911 Avignon Cedex 09,

soit par fax au : 04 90 84 03 33,

soit par mail : sarah.obelliane@bio-provence.org

NOM Prénom : **Exploitation :**

Adresse :

Email :

Téléphone : **Date de naissance :**

Statut : Je suis éligible VIVEA (agriculteurs à jour des cotisations MSA) : je joins un chèque de 50 € d'arrhes

Je suis non éligible : je joins un chèque de 800 €

Je suis salarié : je joins un chèque de 800 € (prise en charge possible par OPCALIM ou FAFSEA)

Règlement : Merci d'adresser votre chèque d'arrhes (50 € pour les contributeurs VIVEA) ou de règlement (800€ pour les personnes non éligibles à VIVEA) à l'ordre de **Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

➔ Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription en retour